



Avis sur le rapport 1-3 de l'Exécutif régional  
**Compte administratif de l'exercice 2022  
de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Vincent Delatte

### Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget de la Région pour l'exercice 2022. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les recettes se sont élevées à 1 759 M€ (en mouvements réels), soit un taux d'exécution de 94,9 %.
  - Les dépenses se sont établies à 1 766 M€ (en mouvements réels), soit un taux d'exécution de 94,9 %.
- Elles se répartissent entre :
- La section d'investissement : 675,2 M€, avec un taux d'exécution de 91,1 %.
  - La section de fonctionnement : 1 091 M€, avec un taux d'exécution de 97,5 %.
- Le résultat de clôture s'établit à + 5,1 M€.
  - L'encours de dette est de 1 306 M€ au 31 décembre 2022.
  - La capacité de désendettement est de 5,1 années au 31 décembre 2022.
  - La collectivité a dégagé 258,4 M€ d'épargne brute en 2022.

### Avis du CESER

#### Des marges de manœuvre toujours plus réduites

L'année 2022 a été bouleversée par le choc énergétique et inflationniste initié par la guerre en Ukraine, après la crise sanitaire intervenue en 2020. Dans ce contexte incertain et aléatoire, la Région a poursuivi sa stratégie d'investissement avec un total de 609 M€ de dépenses d'investissement en 2022 (dont 78 M€ dévolus au PAIR). Ce niveau d'investissement a été rendu possible par le maintien de l'autofinancement brut (258 M€ d'épargne brute en 2022, contre 263 M€ en 2021). La collectivité a été amenée à souscrire de nouveaux emprunts (+ 276 M€), l'encours de la dette ayant notoirement progressé en passant de 1 096 à 1 306 M€, soit une progression nette en 2022 voisine de 200 M€ comme en 2021.

À la lecture du compte administratif 2022, le constat récurrent du CESER reste valable : les marges de manœuvre de la Région sont de plus en plus réduites :

- Les recettes de fonctionnement ont progressé de 34 M€ entre 2021 et 2022, soit + 4,4 % à périmètre constant (hors fonds européens / hors PRIC / hors reprise sur provision TER en 2021). Cette évolution est essentiellement liée au produit de la TVA soutenu par une consommation et une inflation dynamique au cours de l'année 2022. Il convient néanmoins de noter la baisse importante des recettes "cartes grises" qui chutent de 15,6 M€ en 2022. Ce dernier constat renforce l'analyse du CESER qui considère que les évolutions du marché automobile risquent d'accroître durablement l'effet de ciseaux du budget régional, dans les prochaines années (cf. avis relatif au BP 2023, janvier 2023).
- Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 40 M€ entre 2021 et 2022. Cette évolution est principalement liée à des contraintes externes (exemples : 8 M€ pour la revalorisation du point d'indice des agents de la collectivité ; 4,1 M€ de frais financiers supplémentaires liés à la hausse des taux ; 25 M€ de provisions pour risques sur le TER compte tenu de la hausse du prix de l'énergie).

#### Sortir du déni et arbitrer afin de préparer l'avenir

Les données du compte administratif 2022 (cf. supra) s'inscrivent dans le prolongement des précédents exercices budgétaires (excepté l'année 2020 qui fut spécifique du fait de la pandémie de covid). Les constats sont sans appel :

- La contraction croissante des marges de manœuvre et les besoins avérés en investissement vont impliquer, très rapidement, des arbitrages complexes, pour ne pas dire difficiles, mais néanmoins indispensables si la Région entend assurer la bonne mise en œuvre de ses compétences légales.

- Dans un avenir proche, les capacités de financements ne permettront plus de subvenir aux besoins d'investissement. Par exemple, les lycées et les TER nécessiteront de dégager des moyens financiers absolument colossaux (plusieurs milliards d'euros) afin de répondre aux impératifs fixés par la loi en matière de transition énergétique et de décarbonation des transports. Le prochain Plan pluriannuel d'investissement (PPI) de la Région précisera les enjeux et chiffrera les besoins.

- Les compétences obligatoires de la Région vont fortement conditionner les choix et les priorités politiques ainsi que les possibilités d'action. D'un point de vue financier, ces compétences dites de "gestion" (lycées, transports...) risquent d'emporter les autres politiques publiques régionales qui reposent davantage sur une logique de "développement" adaptée aux besoins des acteurs (développement économique, aménagement du territoire, culture...). Ces contraintes budgétaires et financières ne sont plus conjoncturelles mais sont devenues structurelles. Elles impliquent par conséquent des réponses structurelles de la part des pouvoirs publics et une prise de conscience accrue par la société civile et par les partenaires de la Région (collectivités, entreprises, associations...). Il s'agira de sortir collectivement d'une "forme de déni" afin de prendre la pleine mesure des contraintes budgétaires et financières qui pèsent sur le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. La donne a radicalement changé.

Au vu de ces enjeux, le CESER entend produire, à l'automne 2023, une contribution relative au futur PPI.

## **Observations relatives aux politiques publiques régionales**

### **AXE 1 : ÉCONOMIE - EMPLOI - FORMATION**

#### **STRATÉGIE ÉCONOMIQUE, EMPLOI, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

Le compte administratif 2022 illustre les moyens importants déployés au service du développement économique, du fait du PAIR (plan d'accélération de l'investissement régional). L'année 2022 a été exceptionnelle avec des dépenses d'investissement qui progressent de 6 M€ par rapport à 2021, pour passer de 57 à 63 M€.

L'année 2022 est également marquée par l'avènement du fonds d'investissement "BFC Participations" doté d'un capital initial de 3,5 M€. Ce fonds a vocation à prendre des participations dans des entreprises agroalimentaires et secteurs liés, en co-investissement, dans l'objectif de maintenir les centres de décisions en Bourgogne-Franche-Comté en cas de transmission notamment. Dans son avis du 18 octobre 2022, le CESER saluait "l'initiative de création d'un fonds d'investissement en faveur des entreprises des filières agroalimentaires. Elle répond à une demande très forte des acteurs du secteur, depuis de nombreuses années. Comme il est rappelé dans le cadre stratégique de ce rapport, elle est également cohérente avec les préconisations formulées dans le rapport d'autosaisine du CESER "Gouvernance des entreprises : comment garder la main régionalement ?" adopté en octobre 2020."

Le CESER souhaite rappeler la préconisation faite dans l'avis du 18 octobre 2022 : "Ce type de dispositif pourrait néanmoins être dupliqué, à l'avenir, pour d'autres filières stratégiques." En effet, si toutes les participations sont faites avec pertinence, les volets financiers deviendront progressivement de plus en plus importants pour créer d'autres fonds.

#### **FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI et TRANSITIONS PROFESSIONNELLES**

La préfiguration de France Travail est évoquée, sans donner plus de détails sur la place que la Région devra trouver dans ce nouveau schéma de gouvernance et dans la négociation d'un nouveau conventionnement après la fin du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC). Au vu de l'importance que représente la poursuite du financement de la formation professionnelle, en particulier dans le contexte actuel de mutations et de transformation des métiers, le CESER suivra attentivement les annonces qui seront faites sur la façon dont la Région pourra poursuivre son action après la fin du PRIC. Le CESER souhaite pouvoir se prononcer sur ce dossier avant la fin 2023.

#### **ÉDUCATION**

Le compte administratif 2022 fait explicitement référence au côté inéluctable de la réflexion que la Région doit mener sur la rationalisation des lycées. La baisse démographique et l'inflation actuelle justifient pleinement que la Région procède à des réajustements au sein des établissements dont elle a la responsabilité. Pour autant, conformément à son avis sur

le BP 2023, le CESER rappelle le rôle majeur des lycées en matière d'aménagement du territoire, d'attractivité et d'égalité des chances et il demande que son avis soit entendu pour toute réflexion sur la révision de la carte des lycées.

Dans le prolongement de sa remarque déjà faite lors de l'examen du compte administratif 2021 sur les dépenses d'investissement pour l'enseignement supérieur, le CESER souhaiterait que certains financements soient mieux explicités. Il serait par exemple intéressant de savoir à quoi ont servi les 15 000 euros de dotation de fonctionnement octroyés à chacun des Campus des Métiers et des Qualifications sous le programme "Études - Communication - Séminaires". En effet, à l'occasion de son travail récent sur l'information des jeunes sur les métiers et les formations, le CESER a constaté que la "référence faite aux Campus des Métiers est restée très discrète et les questions posées sur leur contribution à l'information métiers et formation sont restées sans réponse". Le compte administratif 2022 aurait pu être l'occasion de fournir plus d'éléments sur les actions d'information mises en place au sein de ces dispositifs.

### **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE**

En matière de mobilité internationale, le CESER constate un taux de réalisation moindre par rapport aux autres programmes. Tout en étant conscient que de nombreux jeunes ont pu abandonner leur projet à l'étranger en raison de la crise sanitaire, puis de la crise inflationniste, le CESER incite la Région à communiquer plus largement sur les aides à la mobilité internationale auprès des bénéficiaires potentiels.

## **AXE 2 : TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES, ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE**

### **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Le CESER relève les conséquences positives pour leurs locataires, en matière de qualité du cadre de vie, des actions de rénovation énergétique réalisées en 2022 en direction de 2 800 logements sociaux.

### **FORÊT-BOIS**

Le CESER souscrit totalement aux propos qui indiquent que "La construction bois est aujourd'hui un secteur très dynamique notamment dans l'habitat individuel. Il reste moins présent dans la construction publique ou privée à usage tertiaire. C'est toutefois dans le patrimoine des collectivités que son développement permet d'obtenir la plus grande plus-value. Si le bois est d'origine locale, il permet comme dans tout circuit "court" de conserver une part importante de la plus-value économique dans le territoire et permet de consolider la filière forêt-bois régionale. L'utilisation du bois présente en outre dans la mesure où certaines pratiques de mise en œuvre sont respectées notamment en matière de performance énergétique de favoriser un bilan carbone associant efficacité et puits carbone. Enfin, la valorisation du matériau bois d'origine locale constitue un support de qualité pour des actions de sensibilisation à l'ensemble des enjeux d'une bonne intégration de l'enjeu forêt-bois dans les stratégies de développement local." (cf. page 106 du rapport du compte administratif 2022).

Il est cependant particulièrement dommage que la filière forêt-bois n'ait pas été épargnée par les abrogations de règlements d'intervention intervenues en janvier 2023, tout particulièrement en ce qui concerne l'abrogation complète du règlement de "Soutien à la construction publique en bois local". Il y a là une contradiction que le CESER souhaite souligner.

## **AXE 3 : FRATERNITÉ - VIVRE ENSEMBLE**

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Le CESER considère que la Région doit davantage travailler avec ses voisins pour fédérer de grands projets qui seront structurants pour la Bourgogne-Franche-Comté. À ce titre, il renvoie à ses préconisations faites dans ses récents travaux (Inscrire la Bourgogne-Franche-Comté dans une stratégie volontariste de coopérations avec les régions voisines. Avis sur le projet de loi 3D "Regards croisés du CESER Bourgogne-Franche-Comté". Prendre la mesure de la proximité de la Suisse. Une question régionale).

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.

# Déclaration

**Julien Bernard**, au nom de la CGT

La CGT souhaite attirer l'attention sur un point particulier de ce compte administratif.

Notre région a un taux de poursuite dans les études supérieures parmi les plus faibles en France. Ce seul constat devrait nous alerter sur le fait qu'il est indispensable de conserver des lycées sur nos territoires, en particulier ruraux, parce que ceux-ci en sont des éléments structurants et parce que leur disparition entraînerait un éloignement encore plus grand des lieux d'études pour nos jeunes. La démographie permet de prédire de manière précise les évolutions en termes de dimensionnement des lycées. Cependant, il n'y a aucun caractère inéluctable, juste des choix politiques à faire et à assumer. La fermeture n'est parfois pas la seule voie possible et l'intelligence collective peut permettre de trouver des solutions pour maintenir la présence d'un lycée sur un territoire. Encore faudrait-il que ces évolutions ne soient pas divulguées via la presse locale mais partagées bien en amont. La CGT sera attentive à ce que les décisions prises le soient en concertation avec l'ensemble des acteurs : élus des collectivités territoriales, équipes éducatives des lycées concernés et parents d'élève, ainsi qu'avec le CESER qui peut prendre toute sa place dans ce débat.

Avec cette réserve, la CGT votera l'avis présenté.